

## Séance du 28 juillet 2005

<b>1°) Compte-rendu de la séance du 8/06/05</b>	<b>Présents 7/8 :</b> ANE François, CHARRUE Gaëlle, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, BERTHOUMIEUX Jacques, PENATO Frédérique. <b>Absent excusé :</b> GALIN Jean-Pierre  Adopté
<b>2°) Informations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) <b>DSP des Thermes :</b> Le contrat d'affermage a été signé le mercredi 20 juillet 2005, la rupture de gestion est prévue pour le 1<sup>er</sup> août. En complément Monsieur le Maire rappelle qu'un programme de 85 appartements ( 250 lits environs) est prévu sur le domaine du grand hôtel, avec un premier permis de construire qui a été accordé, de 37 appartements, et un deuxième permis en cours d'instruction pour 48 autres appartements avec piscine intérieure, extérieure, tennis, fitness..</li><li>b) Le comité des fêtes d'Ercé nous informe que le gala de boxe qu'il organise chaque année pour le Téléthon aura lieu le samedi 22 octobre 2005.</li><li>c) Une campagne de dératisation sera menée le 1<sup>er</sup> août, vu la prolifération des rongeurs sur la commune.</li><li>d) La société Simbiosis demande à la Commune de lui proposer des terrains pour la construction d'un bâtiment collectif à vocation de logements pour les travailleurs saisonniers et pour la construction de terrains de sports.</li><li>e) La mutuelle de la police n'a toujours pas répondu à notre demande de location de terrain pour équipement sportif. Leur responsable souhaite une rencontre en septembre avec la municipalité pour traiter du devenir de leur centre de vacances.</li><li>f) PNR : Monsieur Rieu rend compte de la première réunion du Syndicat de préfiguration dont Melle MASSAT a été élue Présidente. Il regrette que dans le collège «Communes » on retrouve comme élus des Conseillers Généraux qui sont déjà représentés dans le collège « Conseil général ».</li></ul>
<b>3°) Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement</b>	L'arrêté de création du SMDEA a été pris par Monsieur le Préfet de l'Ariège le 5 juillet 2005. A compter de cette date c'est ce Syndicat qui devient compétent pour la gestion de l'eau et de l'assainissement de la Commune Monsieur le Maire expose le projet de délibération transmis par les services de la Trésorerie concernant le transfert de actifs et passifs au SMDEA. Il s'agira d'une mise à disposition et l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers devra être réalisé avant le vote de cette délibération qui sera proposé lors d'un prochain Conseil. Nous venons de recevoir le document « Schéma Départemental d'Alimentation de l'Eau potable de l'Ariège » qui est à la disposition du public.
<b>4°) Dossier UTN pour la station de Guzet</b>	Monsieur le Maire donne lecture de la note de présentation du projet déposé par Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Guzet, dont une copie est remise à chaque conseiller. Il fait la synthèse des quatre dossiers techniques (Piste par le cabinet Dianeige et Télési par le cabinet DCSA, sécurité par l'avalanchologue Monsieur Meffre, environnement par le cabinet AMIDEV, et financier par les services du Conseil Général). Il rappelle qu'il s'agit de créer une extension limitée du domaine skiable dans le secteur dit du petit Fouillet et de la combe de Papiillau, côté nord-est du Freychet, afin de pérenniser l'enneigement, de terminer l'équipement du dôme du Freychet, de diversifier le domaine skiable pour faire évoluer la station de Guzet d'une station de week-end vers une station de séjour en offrant une plus grande diversité de pistes aux touristes séjournant à la semaine dans la station.

<p><b>5°) Urbanisation quartier de la Gare</b></p>	<p>Dans la discussion qui s'engage les Conseillers font remarquer que ce projet s'inscrit dans la politique d'aménagement touristique de la municipalité tel que décrite dans le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU communal.  Qu'il est cohérent avec le contrat de pôle touristique, qu'il vient en accompagnement de la création de 626 lits banalisés sur la station et 407 lits en vallée dont la plus grande partie ( 250) sur Aulus. Ces structures permettront de dégager les ressources financières pour financer l'UTN  Le choix d'un télésiège à enrroulement à la place d'un télésiège va dans le sens de l'équilibre financier de l'opération.  Enfin ce projet est respectueux de l'environnement naturel des lieux en adoptant les mesures de précautions et de compensation demandées par l'ONC.  Le Conseil Municipal <b>adopte à l'unanimité</b> le projet (7 pour)</p> <p>Le cabinet SEGUI-COLOMB, qui a déjà conseillé la Commune pour la réalisation du PLU, fait une offre pour réaliser l'étude d'urbanisation de la gare comprenant une diagnostic avec plan d'ensemble, un plan d'aménagement, l'organisation de la concertation avec les propriétaires et l'évaluation des coûts.  Après discussion, Le Conseil demande à Monsieur le Maire de consulter d'autres maîtres d'œuvres pour faire jouer la concurrence.</p>
<p><b>6°) Dossiers pôle touristique</b></p>	<p>Pour le cinéma d'arts et d'essais, un dossier sera adressé en août au Centre National de Cinématographie pour une demande complémentaire de subvention pouvant aller de 15 à 30% du montant des travaux HT (plan de financement déjà adopté lors de la séance du 21 avril 2005.  Les partenaires financiers (Région, Département et Etat par le FNADT) attendront l'avis du CNC avant de s'engager (source Sous-Préfecture)</p> <p>Les informations, non officielles, que nous avons du dernier comité départemental de programmation du pôle touristique, font état d'un taux de financement d'à peine 30% pour la place du Midi (Etat et Europe ne se sont pas engagés), de 50% pour les projets « accrobranches » et « petit patrimoine de montagne 1<sup>ère</sup> tranche » de 40% pour la 2ème tranche du « petit patrimoine de montagne ».</p> <p>Il convient d'attendre les notifications officielles avant de faire des choix et d'entamer les négociations avec les partenaires financiers.</p>
<p><b>7°) Subventions DGE et FDAL 2005</b></p>	<p>Pour la réfection de la voirie (Fond de la Bielle et parking église) et l'aire de pique-nique, nous avons reçu les notifications suivantes :  Etat (DGE 2005) = 7 209 €  Département (FDAL 2005) = 8 000 €  Les travaux seront engagés après les travaux d'électrification.</p>
<p><b>8°) Appel d'offre assainissement</b></p>	<p>La Commission d'appel d'offre s'est réunie pour analyser les offres des entreprises candidates pour l'étude diagnostic du réseau d'assainissement.  C'est l'entreprise SESAER de Gaillac qui propose la meilleure offre (11 360 €après ajustement au cahier des charges) et que la commission municipale propose de retenir.  Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>9°) Tribunal Administratif</b></p>	<p>Le T.A a rendu son jugement sur la demande d'ester en justice en lieu et place de la Commune par trois administrés.  Sur les trois demandes formulées, deux ont été rejetées et une a été retenue « aux frais et risques des administrés » : Elle concerne la vente des terrains en 2000, dont une partie (1 are 11 centiares) ferait partie du domaine public non aliénable de la Commune.  La Conseil Municipal prend acte de la décision du T.A et décide de ne pas faire appel.</p> <p>Enfin suite à un recours gracieux de l'association ADDHA demandant l'annulation de la délibération de compte administratif 2004, une réponse négative a été faite s'appuyant sur le fait que les articles du CGCT cités ne s'appliquaient pas au type de convention en cours avec l'IGIC .</p>

<p><b>10°) Achat terrains</b></p>	<p>Chemin de la Gare : Les lettres reprenant les propositions du dernier Conseil ont été adressées aux propriétaires concernés.</p> <p>Parking de l'église : Le plan de division parcellaire du géomètre est arrivé en Mairie ; le Conseil mandate Monsieur le Maire (unanimité) pour déposer le dossier d'acquisition auprès du notaire aux conditions décidées d'un commun accord avec les propriétaires, Mmes AMIEL Eléonore et Jeannine veuve PONSOLLE (gratuité avec engagement de refaire la clôture séparative et de re-cimenter le sol)</p>
<p><b>11°) Nouvelles conventions de pâturage</b></p>	<p>Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention de pâturage tripartite (Groupement du Fouillet, ONF, Commune) demandée par l'ONF en remplacement de la précédente qui ne tenait pas compte des parcelles soumise au régime forestier. La nouvelle convention est adoptée à l'unanimité.</p>
<p><b>12°) Sécurité-RTM</b></p>	<p>Le service du RTM est venu sur site analyser les risques concernant des chutes de pierres chez un particulier provoquées par l'effondrement du mur de soutènement du chemin de Rouère.</p> <p>Les travaux de consolidation sont évalués à 5 000 €</p> <p>Le Conseil a des doutes sur cette estimation et mandate Monsieur le Maire pour demander des devis à plusieurs entreprises locales. Décision lors d'un prochain Conseil.</p> <p>Avalanches de La Trappe : Les premières autorisations de propriétaires sont parvenues en Mairie</p>
<p><b>13°) Travaux en cours</b></p>	<p>Pour l'éclairage public un complément de trois points lumineux a été demandé et des modifications mineures sont à l'étude.</p> <p>Pour le Riou, toute la partie basse a été réalisée. La partie haute sera traitée après les congés. Un règlement de la zone sera affiché pour éviter que de nouveaux dépôts annulent le travail réalisé</p>
<p><b>14°) Divers</b></p>	<p>Une série de questions sont soulevées par les Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) déplacement des triptyques du SICTOM de La Trappe (vers recoin avant le col, côté Aulus) et de la Gare (vers carrière ?).</li> <li>b) nuisances visuelles et sonores des chaudières des Thermes : Demande écrite à formuler auprès de la Communauté des Communes.</li> <li>c) vitesse excessive des véhicules entre le Pont des Bains et l'entrée du village (lettre sera adressée à la DDE et au Conseil général.</li> <li>d) camping-cars : Demander où en est le dossier de subvention à la Communauté de Communes</li> <li>e) parc des Thermes : investir sur de nouveaux jeux pour enfants : budget 2006</li> </ul> <p>relation avec la MATT : Les deux représentants de la Commune ont fait part lors du dernier conseil d'administration de cette association de leurs inquiétudes (une lettre avait d'ailleurs été envoyée par le Maire demandant la tenue d'un conseil d'administration, la remise du compte d'exploitation de l'année précédente, la tenue d'une Assemblée Générale, la réponse au projet de convention pour l'aire de service camping-car et au projet d'avenant N°9 à la convention de gestion). Ils ont fait voter l'obligation par l'association de payer la taxe de séjour 2004 dès ce mois d'août. Une assemblée générale sera organisée en septembre-octobre.</p>

